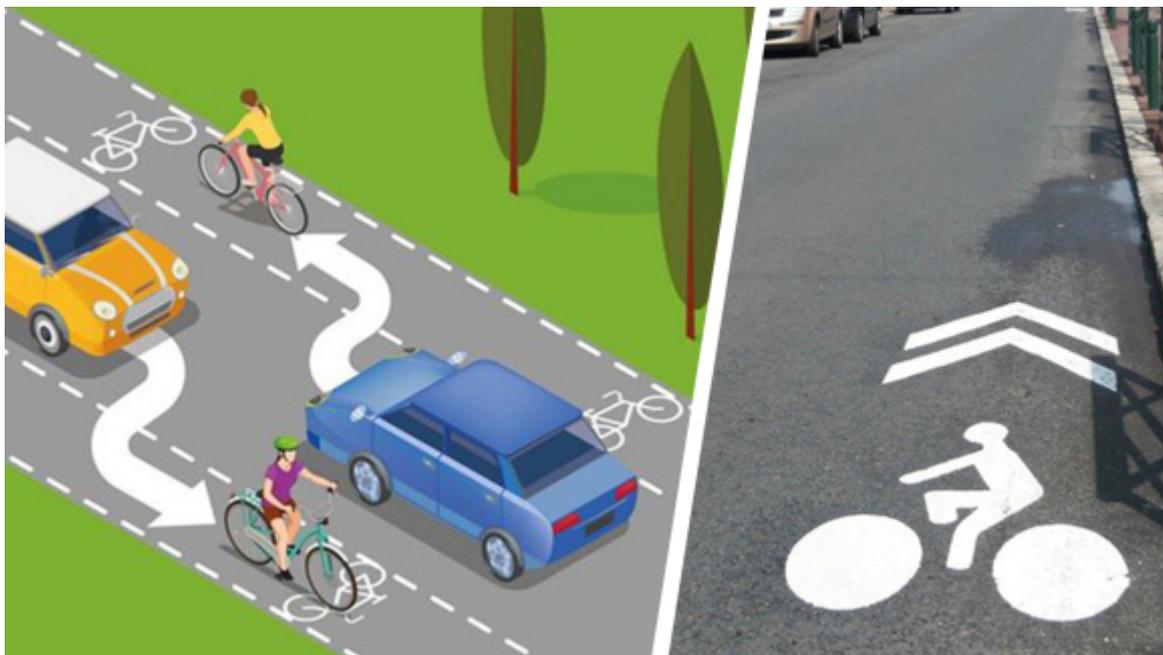


# VILLE DE LA VERRIÈRE

## Nouveaux aménagements cyclables



Saint-Quentin-en-Yvelines met en place son nouveau schéma directeur cyclable vélo. L'ambition est de doubler la part mondiale du vélo de 3% à 6% d'ici 2030.

Pour La Verrière, le tracé structurant prioritaire retenu par SQY relie le quartier du Bois de l'étang à la gare de La Verrière.

Les études techniques montrent que la réalisation de pistes cyclables réglementaires (3 mètres de largeur) est impossible. C'est pourquoi SQY a proposé des aménagements cyclables alternatifs qui ont été présentés aux habitants lors d'une réunion publique le 13 juin 2023. **Il s'agit d'une expérimentation d'un an.** L'objectif : rendre la pratique du vélo plus sécurisée avec un espace délimité.

- **Avenue de la gare et Avenue des Noës** : aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée appelée « chacidou ». Cet aménagement a pour ambition d'inverser le rapport de force en rendant le cycliste prioritaire sur la voiture.

Lorsque deux véhicules motorisés se croisent et en l'absence de cyclistes, ils ont l'autorisation de rouler à cheval sur ces voies. Chaque véhicule doit se déporter sur sa voie de droite pour se repositionner ensuite sur la voie de circulation centrale.

Ces nouveaux aménagements se développent de plus en plus, y compris dans d'autres pays d'Europe, avec des retours positifs : meilleure sécurité pour les cyclistes, meilleure prise de conscience que c'est une voie « partagée », effet de réduction de vitesse pour les véhicules motorisés.

Des panneaux pédagogiques seront installés pour rappeler que les voitures doivent se rabattre derrière les vélos autant que possible.

Des radars pédagogiques seront aussi installés.

Ces aménagements nécessitent le passage de ces voies en zone 30.

- **Rue du Petit Pont** : aménagement d'un double sens cyclable.

La rue du Petit pont passe en double sens cyclable. Les véhicules sont autorisés à circuler dans un seul sens, les cyclistes dans les deux sens. Cela remet le cycliste dans la légalité et libère le trottoir.

Le stationnement alterné bascule d'un seul et même côté de la rue (côté numéros pairs), tout en conservant un maximum de places.

Les coussins berlinois sont déplacés en début de voie.

L'implantation de chicanes permet aussi de réduire la vitesse des automobilistes sur cette rue limitée à 30 km/h.

L'entrée de la rue est revue pour mieux casser la vitesse des automobilistes.

Les bus ne pourront plus emprunter la rue et devront faire leur demi-tour sur le rond-point de l'avenue des Noës.

Ces dispositifs ont pour but d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes et permettre à l'ensemble des villes de l'agglomération d'avoir à terme un réseau cyclable cohérent et continue.

Notre Maire-adjoint Fouzi Moussa et nos équipes restent à votre écoute s'il y a la moindre remontée terrain.